

# Serres chauffées bio. Un oui mais...

Martin Vaugoude

Le Comité national de l'agriculture biologique a décidé d'autoriser l'utilisation de serres chauffées en agriculture bio, mais d'interdire la commercialisation des fruits et légumes produits de cette façon en hiver. Une solution de compromis loin de faire l'unanimité.



Photo Pixabay

## 1. Qu'a décidé le Comité national d'agriculture biologique ?

Le Comité national de l'agriculture biologique a décidé d'autoriser l'utilisation du chauffage dans les serres en agriculture bio. Avec certaines limites, toutefois. La commercialisation des fruits et légumes français produits dans ces conditions sera interdite entre le 21 décembre et le 30 avril. Par ailleurs, le chauffage des serres devra se faire avec des énergies renouvelables dès 2025 et dès maintenant pour toute nouvelle serre construite.

La solution a été adoptée à 22 voix contre 15 (et 4 abstentions). Le sujet faisait l'objet d'un intense lobbying ces dernières semaines par deux camps défendant deux philosophies de l'agriculture bio. Les acteurs historiques du bio réclamaient l'interdiction du chauffage des serres et de la production de fruits et légumes bio hors saison, dénonçant la

volonté de certains producteurs d'industrialiser la filière et de trahir l'esprit du bio. En face, les partisans du chauffage des serres mettaient en avant la demande toujours plus forte du consommateur, pointant un marché déficitaire.

## 2. Comment le ministre de l'Agriculture a-t-il défendu la décision ?

« La filière a pris une décision sur une position de compromis », s'est réjoui le ministre de l'Agriculture, Didier Guillaume.

« Il ne peut y avoir de contre-saisonnalité en bio, on ne mange pas des produits bio l'hiver, à contre-saison », a-t-il poursuivi avant d'ajouter : « Il n'y a pas de surtransposition de règles européennes : le chauffage des serres est autorisé en Europe, il reste autorisé en France ».

## 3. Comment cette décision a-t-elle été accueillie par le monde agricole ?

Guillaume Riou, président de la Fédération nationale de l'agriculture biologique, a voté pour cette solution qui va, selon lui, « globalement dans le bon sens », même s'il aurait préféré « une interdiction pure et simple du chauffage des serres ». La députée LREM du Finistère Sandrine Le Feur, elle-même agricultrice bio, n'a pas le même sentiment. Elle s'est dite « en colère », estimant que la décision « ouvrait la porte à de multiples dérogations du cahier des charges bio ». Et d'ajouter : « Il a fallu énormément de temps pour que le label bio soit reconnu du consommateur. Et là on est en train de tout casser ».

Les partisans du chauffage des serres sont également mécontents, mais pour d'autres raisons. Marc Kerangueven, président de la Sica de Saint-Pol-de-Lé-

on (29), juge la décision « incompréhensible ». « Interdire de commercialiser de la production française avant le 30 avril est aberrant. S'il fait beau en avril, les gens voudront manger de la tomate. Résultat, on va faire venir de la tomate d'importation », a-t-il fait valoir.

« De plus en plus de producteurs se convertissent au bio, ce qui est une bonne chose, puisque cela répond à la demande sociétale des consommateurs. Tout le monde souhaite moins de pesticides. On était en train de travailler à cela et d'y arriver. Il fallait juste laisser un peu de temps. Là on part dans quelque chose de beaucoup trop extrémiste qui va pénaliser tout le monde », a-t-il regretté.

**T** Sur [letelegramme.fr](http://letelegramme.fr)  
Les interviews de S. Le Feur et M. Kerangueven